MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Liberté
Égalité
Fraternité



La crèche familiale

Une solution pour répondre aux besoins des familles et accompagner les assistants maternels dans leur développement professionnel

Service Public de la petite enfance

Le service public de la petite enfance ambitionne de permettre à toute famille qui le souhaite de se voir proposer une solution d'accueil adaptée, accessible et de qualité pour son jeune enfant. Pour cela, il est essentiel de s'appuyer sur la complémentarité de tous les modes d'accueil existants et d'en favoriser le développement.

La crèche familiale occupe une place particulière parmi les modes d'accueil de la petite enfance. Elle associe un accueil individualisé au domicile d'assistants maternels agréés et un accompagnement et un suivi des pratiques professionnelles par l'établissement. Les assistants maternels exerçant en son sein sont employés par la crèche et non par les parents.
Cette organisation originale permet de répondre aux attentes de nombreux parents et aux besoins de leurs enfants, tout en offrant un cadre professionnel propice au développement des compétences des assistants maternels.

Malgré leurs atouts reconnus, les crèches familiales demeurent peu connues des familles, des porteurs de projets et des financeurs, notamment les collectivités territoriales. Or dans le cadre de la mise en place du service public de la petite enfance, elles constituent un levier pour le développement des places d'accueil répondant aux besoins des familles, pour soutenir la qualité de l'accueil des enfants et pour accompagner la filière professionnelle.

Afin de répondre à ces enjeux, la DGCS, la Caisse nationale des Allocations familiales, et des acteurs réunis au sein du groupe de travail « Sauver les crèches familiales » ont élaboré ce document de présentation et de valorisation des crèches familiales. Son objectif est de mieux faire connaître ce modèle, d'en présenter le fonctionnement et les bénéfices, et d'illustrer ses usages. À travers des repères pratiques et des retours d'expérience, cette publication vise à mettre en lumière tout le potentiel des crèches familiales au service des enfants, des familles, des professionnels et des territoires.

Qu'est-ce qu'une crèche familiale ?



La crèche familiale est un établissement d'accueil du jeune enfant.

La crèche familiale est un établissement d'accueil du jeune enfant au sens de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique. Elle peut accueillir des enfants âgés de 0 à 6 ans, de façon régulière ou occasionnelle. Les enfants sont accueillis principalement au domicile des assistants maternels agréés, ainsi qu'au sein des locaux de la crèche familiale ou de tout autre lieu adapté, où se regroupent régulièrement enfants et professionnels pour des temps de socialisation et d'éveil. Les assistants maternels sont salariés par l'établissement.

Chiffres clés

En 2024, 430 crèches familiales offraient 19 000 places ;
les gestionnaires sont principalement publics mais peuvent être de tout statut.

	Nombre d'établissements	Nombre de places
Collectivités territoriales	377	16 519
Associations	41	2 020
Entreprises de crèches	8	372
Autres	4	205
Total	**430**	**19 116**

Un mode d'accueil sécurisant qui contribue au développement des compétences des assistants maternels.

La création d'une crèche familiale est soumise à l'autorisation et au contrôle du président du conseil départemental. Elle peut être de toute taille s'agissant du nombre de places autorisées. La crèche est soumise aux exigences de qualité et de sécurité prévues par la réglementation applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant, par la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant et par les référentiels nationaux qui en déclinent les principes. Le référentiel national relatif aux exigences en matière de locaux s'applique aux locaux communs de la crèche familiale.

Une crèche familiale peut être créée et gérée par une commune ou un établissement public[1], une association ou une entreprise. Elle est dirigée par un directeur ou une directrice, secondé(e) le cas échéant par un ou une adjoint(e). L'établissement bénéficie du concours d'un référent « Santé et Accueil inclusif » (RSAI), qui veille à la prise en compte de la santé et des besoins particuliers des enfants accueillis et accompagne l'équipe pour favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

La crèche familiale contribue au développement des compétences des assistants maternels qu'elle emploie. Son projet d'établissement prévoit les modalités de leur formation continue et décrit le soutien professionnel qui leur est apporté. La crèche organise par ailleurs régulièrement, en collaboration avec le service départemental de protection maternelle et infantile (PMI), des rencontres d'information pour les assistants maternels, auxquelles les parents peuvent être associés. Enfin, l'établissement organise des temps d'analyse de pratiques professionnelles à raison de six heures annuelles au minimum par assistant maternel, en-dehors de la présence des enfants.

1. Les assistants maternels employés par une collectivité territoriale ou un de ses établissements publics administratifs dans le cadre d'une crèche familiale sont des agents contractuels territoriaux.

Les atouts de la crèche familiale

La crèche familiale constitue une solution originale, hybride et souple, dont les bénéfices sont reconnus pour les enfants, les parents, les professionnels et les territoires.

Une enquête au plus près des professionnels, des élus et des usagers, réalisée par un collectif engagé en faveur du développement du modèle de la crèche familiale

Le groupe de travail « Sauver les crèches familiales » a réalisé une enquête auprès des professionnels, des parents, des élus et des gestionnaires, dont les résultats ont nourri ce document. Ce groupe de travail réunit des professionnels, des élus et des partenaires engagés pour préserver, valoriser et développer ce mode d'accueil. Ensemble, ils œuvrent à faire reconnaître les spécificités des crèches familiales, à soutenir les professionnels qui y travaillent et à proposer des solutions concrètes pour assurer leur avenir.

Le CNAMCF, la voix des assistants maternels en crèche familiale
Au cœur de cette mobilisation, le Collectif national des assistants maternels en crèche familiale, créé en 2023, porte la voix de ces professionnels et contribue à la reconnaissance de leur métier. Il a participé à la création du groupe de travail, en y portant les valeurs, les expériences et l'engagement des assistants maternels.

Des questionnaires pour croiser les regards
Pour mieux appréhender et partager l'expérience des professionnels et usagers des crèches familiales, le groupe de travail a diffusé en septembre 2026 un questionnaire auprès de 4 cibles : assistants maternels, équipes de direction, parents et élus. Les 500 réponses reçues permettent de recueillir les expériences, les attentes et les perceptions de ces différents acteurs. Ces contributions éclairent les atouts des crèches familiales présentés ci-dessous.

CE QU'EN DISENT LES PARENTS :

« C'est comme à la maison, le collectif en plus »

Source : enquête réalisée par le groupe de travail « sauver la crèche familiale » - septembre 2026)

Les bénéfices pour les enfants

Accueilli au domicile d'un assistant maternel, au sein d'un petit groupe d'enfants, l'enfant bénéficie d'un environnement permettant une attention particulière à son rythme, à ses besoins, à ses habitudes et à son développement. La stabilité de son environnement quotidien contribue à la construction de repères. Les temps collectifs organisés par la crèche familiale viennent enrichir ce quotidien et permettent une ouverture progressive à d'autres expériences.

Les assistants maternels d'une crèche familiale se réunissent en effet, régulièrement avec les enfants qu'ils accueillent, dans les locaux de la crèche ou dans tout autre lieu adapté au projet éducatif.



Ces temps permettent aux enfants de découvrir progressivement la vie en groupe, de rencontrer d'autres enfants et d'autres adultes et de participer à des activités et expériences différentes de celles vécues au domicile de l'assistant maternel.

Les bénéfices pour les assistants maternels

L'une des caractéristiques fortes de la crèche familiale réside dans l'organisation du travail de l'assistant maternel. Le professionnel exerce à son domicile tout en étant salarié de la structure et pleinement intégré à son projet d'établissement. Cette organisation permet de conjuguer l'autonomie nécessaire à l'accueil au domicile avec l'appui d'une équipe pluridisciplinaire. Interrogés sur les raisons qui les conduisent à intégrer une crèche familiale et à s'y maintenir, les assistants maternels citent principalement le travail avec une équipe professionnelle.

Les temps organisés au sein de la crèche familiale constituent également des moments importants pour les salariés. Ils peuvent se rencontrer, échanger et partager des expériences professionnelles. La crèche familiale offre aux assistants maternels un environnement permettant ainsi de développer et d'enrichir leurs pratiques. L'accompagnement de l'équipe, la formation continue, les temps d'analyse des pratiques professionnelles, les échanges entre pairs et les projets collectifs favorisent le développement des compétences.
Cette dynamique participe à la qualité de l'accueil proposé aux enfants et aux familles.

Enfin, les professionnels jouissent d'une relation avec les parents centrée sur les besoins de l'enfant et les modalités de son accueil. La relation d'emploi et la gestion du contrat d'accueil des parents sont intégralement prises en charge par l'établissement, ce qui permet de recentrer les échanges entre parents et professionnels sur ce qui compte réellement pour l'enfant.

CE QU'EN DISENT LES PROFESSIONNELS :

« Un accueil à taille humaine, un accompagnement professionnel »

Source : enquête réalisée par le groupe de travail « sauver la crèche familiale » septembre 2026

Les bénéfices pour les familles

Les parents construisent au quotidien une relation privilégiée avec l'assistant maternel qui accueille leur enfant. Ils peuvent par ailleurs interpeler et échanger avec l'équipe de direction de la crèche familiale. La direction de la crèche familiale assure le suivi des assistants maternels et des enfants accueillis et prend en charge en sa qualité d'employeur la réalisation de la totalité des démarches administratives, notamment les formalités liées à l'emploi et à la rémunération de l'assistant maternel (recrutement, déclarations sociales et fiscales, détermination de la rémunération, fin de contrat). La crèche familiale favorise ainsi l'établissement d'une relation de proximité entre la famille et l'assistant maternel, dans un cadre organisé et accompagné par une équipe. L'articulation entre la proximité d'un accueil au domicile et la présence d'un cadre structurant constitue l'une des forces de ce modèle. De plus, l'accueil en crèche familiale offre aux parents une tarification plus favorable que celle en vigueur au sein des crèches collectives.

CE QU'EN DISENT LES ÉQUIPES DE DIRECTION :

« Pour les parents, c'est la maison qui rencontre la crèche et la crèche qui se rapproche des familles »

Source : enquête réalisée par le groupe de travail « sauver la crèche familiale » septembre 2026

Par ailleurs, la crèche familiale peut rayonner sur un vaste territoire. Grâce à la présence des assistants maternels sur tout le territoire, les parents peuvent se voir proposer un accueil à proximité de leur domicile et limiter leurs déplacements quotidiens. La faculté des crèches familiales de s'appuyer sur les équipements de proximité, tels que les relais petite enfance par exemple, permet de favoriser leur développement dans des territoires éloignés des centres urbains.



Un atout pour les gestionnaires et les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant

La crèche familiale constitue un mode d'accueil particulièrement adaptable. Son organisation peut évoluer selon le projet d'établissement mis en œuvre par le gestionnaire, en fonction des besoins des familles et des caractéristiques du territoire. Les temps collectifs peuvent être organisés dans les locaux de la crèche familiale mais également dans d'autres lieux adaptés à la mise en œuvre du projet éducatif. L'accueil familial peut également être intégré dans un établissement multi-accueil associant accueil familial et accueil collectif. Cette souplesse permet de moduler fortement l'organisation et de mobiliser la crèche familiale pour diversifier et adapter l'offre locale.

Les besoins d'accueil peuvent varier selon les familles, les enfants et les territoires : horaires de travail, organisation familiale, besoins particuliers de l'enfant, caractéristiques géographiques ou évolution du parcours d'accueil. La crèche familiale constitue une solution souple pour construire des réponses adaptées à cette diversité. Elle peut contribuer à répondre à des besoins spécifiques, favoriser l'inclusion d'enfants ayant des besoins particuliers ou participer au maintien et au développement d'une offre d'accueil de proximité. Les enfants présentant des besoins particuliers, notamment ceux en situation de handicap, font l'objet d'un accompagnement individualisé de la part de l'assistant maternel. Ce dernier peut s'appuyer sur l'expertise et le soutien de l'équipe de la crèche pour adapter l'accueil aux besoins de chaque enfant.

Les autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant (les communes ou leurs groupements) ont compétence pour accompagner et orienter les familles, programmer le maintien et le développement d'une offre adaptée à leurs besoins et soutenir la qualité des modes d'accueil implantés sur leur territoire. La gestion, le développement ou le financement d'une crèche familiale favorise l'exercice de l'ensemble de ces compétences de façon pleinement adaptée aux réalités territoriales.

CE QU'EN DISENT LES GESTIONNAIRES

« Il existe un socle commun à la crèche familiale, mais de nombreuses façons de l'organiser »

Source : enquête réalisée par le groupe de travail « sauver la crèche familiale » septembre 2026)

Illustration des nombreuses adaptations possibles : des exemples inspirants

Le modèle de la crèche familiale se distingue par une forte capacité d'adaptation, aussi bien dans les objectifs poursuivis que dans les modalités d'organisation retenues. Les exemples présentés ci-dessous illustrent certaines des nombreuses possibilités d'adaptation observées.

Crèches familiales de l'association « Enfant Présent » : aider les familles en situation de vulnérabilité

L'association Enfant Présent gère des crèches familiales en Ile-de-France et en Nouvelle-Aquitaine destinées à aider les familles en situation de vulnérabilité. Elles associent un accueil individualisé du jeune enfant au domicile des assistants maternels et un accompagnement socio-éducatif renforcé des parents qui sont orientés par la mairie, l'aide sociale à l'enfance, la justice, les centres communaux d'action sociale, les services sociaux de proximité et les associations d'entraide. Leur objectif est de soutenir les familles fragilisées, d'éviter les ruptures de parcours et de contribuer à la prévention précoce dans le champ de la protection de l'enfance.

L'association s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs spécialisés, d'éducateurs de jeunes enfants, de psychologues, de médecins et de psychomotriciens. Les établissements peuvent ainsi prendre en charge les enfants et leurs familles dans leur globalité. Ces crèches familiales constituent une réponse adaptée pour les familles qui rencontrent des difficultés sociales, éducatives, de santé ou de mobilité, et elles restent par ailleurs ouvertes à tous les publics.

Les points forts

- **Grande capacité d'adaptation aux réalités des familles. L'établissement peut, par exemple, répondre aux besoins d'enfants vivant en situation d'hébergement précaire en garantissant des repères quotidiens essentiels (repas chauds, hygiène, rythmes de vie).**
- **Valorisation des assistants maternels, qui participent à la politique de prévention des situations de vulnérabilité.**
- **Formation renforcée des assistants maternels aux besoins particuliers des enfants accueillis.**

Établissements multi-accueils de la Ville de Toulouse : combiner accueil collectif et accueil familial

La Ville de Toulouse a développé un modèle associant, au sein d'un même établissement, un multi accueil et un accueil familial. Les assistants maternels, salariés de la collectivité, sont pleinement intégrés à l'équipe de l'établissement et partagent un projet d'établissement commun, des formations, des journées pédagogiques et des temps réguliers d'échanges avec les professionnels du multi-accueil.

Cette organisation permet aux familles de bénéficier d'une offre d'accueil plus souple et complémentaire, et facilite les accueils « relais » des enfants en cas d'absence des professionnels, pour formation par exemple. Par ailleurs l'établissement a permis de poursuivre l'accueil des enfants dans un cadre rafraîchi pendant les épisodes de chaleur intense observés pendant l'été 2026.



Ce modèle illustre qu'une crèche familiale intégrée dans un établissement multi-accueil collectif et familial constitue un levier efficace pour conjuguer qualité d'accueil, cohérence pédagogique et attractivité du métier d'assistant maternel.

Les points forts

- **Une même équipe, un même projet éducatif, plusieurs solutions d'accueil au service des familles.**
- **Mutualisation des ressources du gestionnaire et optimisation des places d'accueil.**
- **Suivi régulier des enfants par une équipe pluridisciplinaire.**
- **Soutien des assistants maternels dans leurs pratiques professionnelles.**
- **Des locaux adaptés dans les situations climatiques exceptionnelles.**

Crèche municipale de Val-de-Reuil : une crèche familiale au cœur de la nature

À Val-de-Reuil (département de l'Eure), la crèche familiale municipale a développé un modèle original fondé sur la présence régulière des assistants maternels et des enfants dans les locaux de la structure, favorisant la vie collective, le travail en équipe et la socialisation des enfants. Accueillant 30 enfants avec 10 assistants maternels, elle combine les atouts de l'accueil familial et ceux d'un collectif à taille humaine. Lorsque l'accueil des enfants est réalisé au sein des locaux de la crèche familiale ou à l'occasion d'un regroupement en extérieur, celui-ci se déroule régulièrement sur la journée complète.

Ce fonctionnement a permis l'émergence d'un projet éducatif marqué autour de la nature, avec des activités quotidiennes en extérieur, des projets environnementaux, des siestes en plein air et des sorties régulières dans les jardins, parcs et espaces naturels. Ainsi, cette crèche familiale conjugue proximité, collectif et lien à la nature pour favoriser l'épanouissement des enfants et des professionnels.

Les points forts

- **Une organisation au service du bien-être des enfants.**
- **Un projet éducatif fédérateur.**
- **La facilitation des remplacements entre professionnels.**
- **Une dynamique d'équipe grâce à des temps de rencontre très fréquents entre assistants maternels et l'équipe pluridisciplinaire.**

Crèche hospitalière du centre hospitalier d'Angoulême : une crèche familiale au service des personnels hospitaliers du département

La crèche familiale du Centre hospitalier d'Angoulême illustre la capacité de ce mode d'accueil à répondre aux besoins particuliers des familles. Elle propose aux personnels du Groupement Hospitalier de Territoire un mode d'accueil adapté aux particularités de leur cadre d'emploi dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail.
Elle accompagne aujourd'hui non seulement les personnels de l'hôpital d'Angoulême, mais développe également son offre au profit des établissements hospitaliers du département, en recrutant des assistants maternels au plus près des lieux de travail des professionnels.
La caisse d'Allocations familiales (CAF) accompagne financièrement le développement de la capacité d'accueil de la crèche grâce au contrat territorial réservataire employeur (CTRE) qui atténue le coût du fonctionnement de l'établissement pour l'hôpital.

Par ailleurs la crèche bénéficie de partenariats avec les relais petite enfance du département au plus près des territoires, grâce à une orientation forte des acteurs locaux impulsée dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (SDSF).

Les points forts

- **Une couverture territoriale renforcée grâce au recrutement d'assistants maternels au plus près des établissements hospitaliers.**
- **Des horaires d'accueil souples et étendus, adaptés aux contraintes des professionnels aux horaires atypiques : dès 5h30 le matin.**
- **Un accompagnement personnalisé des familles dans la recherche de solutions d'accueil.**
- **Un coût d'accueil maîtrisé et un modèle soutenu par des partenariats locaux.**
- **Des recrutements de personnels hospitaliers facilités.**

Les financements et soutiens mobilisables

Les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des crèches familiales par le biais de cofinancements et de soutien en ingénierie. Ces différentes formes de soutien permettent de financer des dépenses d'investissement, de fonctionnement et d'accompagner le renforcement de la qualité d'accueil tout en garantissant un tarif accessible pour les familles.

- **Pour l'investissement et l'équipement :** accès au plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) et au fonds de modernisation des établissements (FME). Les assistants maternels, à titre individuel, peuvent également mobiliser le prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala). Il a pour objectif de financer des travaux visant à améliorer le lieu d'accueil et garantir la santé ou la sécurité des enfants accueillis.

- **Pour aider à son fonctionnement :** Les crèches familiales sont financées par la prestation de service unique (PSU) et les différents « bonus » qui y sont associés : bonus « territoire » dans le cadre d'une convention territoriale globale (CTG), bonus « mixité sociale » et bonus « inclusion handicap ». Les crèches familiales sont également éligibles au bonus « attractivité » dès lors que l'employeur s'est engagé en faveur d'une augmentation de la rémunération prévue par la réglementation correspondante. Par ailleurs le fonds publics et territoires (FPT) permet de financer des projets particuliers en faveur de la qualité de l'accueil et de



l'accessibilité de l'accueil pour les familles. Enfin, les employeurs publics qui réservent des places pour leurs salariés au sein d'une crèche familiale sont éligibles à un financement de la CAF dans le cadre d'un contrat territorial réservataire employeur (CTRE).

- En contrepartie du financement de la CAF, **les parents accueillis en crèche familiale se voient proposer un tarif inférieur à celui qui est pratiqué au sein d'une crèche collective**. Selon le nombre d'enfants à charge, le tarif horaire pratiqué peut être de 15 à 30% inférieur. Les recettes du gestionnaire ne sont pas affectées : la différence de tarif payé par la famille est intégralement compensée par la CAF.
- **Pour accompagner le développement d'un projet nouveau ou d'un projet de transformation :** les CAF proposent un soutien en ingénierie aux porteurs de projet, publics comme privés.

Davantage d'informations sur les aides de la CAF et sur le barème des participations familiales sont disponibles sur le site www.caf.fr et auprès de la CAF de chaque département.

Ressources documentaires

L'État et la branche Famille de la sécurité sociale proposent de nombreuses ressources en ligne à destination des professionnels, des gestionnaires et des collectivités territoriales.

À destination des élus et services des communes et intercommunalités

Les communes et intercommunalités, en tant qu'interlocutrices privilégiées des familles, jouent un rôle essentiel dans l'information et l'accompagnement des parents dans leur recherche d'un mode d'accueil pour leurs enfants. Le ministère met à disposition sur son site internet de nombreux outils et ressources pour accompagner les familles dans leur choix et leurs démarches. Un kit de communication composé de fiches pratiques est mis à disposition des élus et des services pour les aider à répondre aux questions générales que peuvent se poser les parents sur les modes d'accueil. Il fournit des informations concrètes sur les différents modes d'accueil pour aider les parents dans leur réflexion et les aider à définir leurs besoins.

À destination des assistants maternels, des employeurs et de ceux qui les accompagnent

La réglementation applicable aux assistants maternels employés au sein des crèches familiales résulte de textes répartis dans différents codes. Le ministère met à disposition une foire aux questions pour apporter des éclairages sur le droit applicable à ces salariés. Elle s'adresse aux assistants maternels exerçant en crèche familiale, à leurs employeurs, et à ceux qui les accompagnent pour maintenir, sécuriser et développer ce mode d'accueil.

Par ailleurs le site internet du ministère comporte une rubrique dédiée aux outils et ressources relatifs aux modes d'accueil du jeune enfant. Elle comprend notamment une

foire-aux-questions généraliste sur la réglementation applicable aux modes d'accueil jeune enfant, notamment les crèches familiales, ainsi que le socle national de connaissances et de savoir-faire communs des professionnels de la petite enfance.

Les assistants maternels peuvent s'appuyer sur les dispositifs d'aide spécifiques déployés par les CAF.

À destination des gestionnaires et des financeurs

Les CAF soutiennent financièrement le développement et le fonctionnement des crèches familiales.

Les circulaires et barèmes de financement sont accessibles sur le site www.caf.fr, à la rubrique « circulaires » et « offres et services ».

Ce qu'il faut retenir

La crèche familiale :

Une réponse aux besoins des enfants des familles

- Un accueil individualisé dans un environnement familial et rassurant
- Un accompagnement de qualité, sécurisé par une équipe de professionnels de la petite enfance
- Une solution souple et adaptée à la diversité des besoins des familles

Un atout pour les territoires

- Un levier efficace pour créer ou maintenir des places d'accueil au plus près des besoins des parents
- Des coûts de fonctionnement et d'investissement maitrisés
- Une réponse souple et adaptable aux caractéristiques des territoires

Un cadre professionnel valorisant

- Des assistants maternels intégrés à une équipe et bénéficiant d'un accompagnement régulier
- Un soutien à la professionnalisation, à la formation continue et aux échanges de pratiques
- Une meilleure attractivité et une fidélisation des professionnels

Édition : Direction générale de la cohésion sociale • Mise en forme : Dicom des ministères du Travail, de la Santé et des Solidarités • Crédits photos : Gettyimages • Novembre 2026